

FRANCE

Paris, rives de la Seine

Brève description

Du Louvre jusqu'à la tour Eiffel, ou de la place de la Concorde au Grand Palais et au Petit Palais, on peut voir l'évolution de Paris et son histoire depuis la Seine. La cathédrale Notre-Dame et la Sainte-Chapelle sont des chefs-d'œuvre d'architecture. Quant aux larges places et avenues construites par Haussmann, elles ont influencé l'urbanisme de la fin du XIX^e et du XX^e siècle dans le monde entier.

1. Introduction

Année d'inscription 1991

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale : Service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris (30 rue Dauphine, 30a passage Dauphine, 75006 Paris), Ville de Paris (place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris)
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (ii), (iv)

Justification fournie par l'Etat partie

La beauté d'une ville est ressentie non seulement à travers le nombre de monuments d'architecture qu'elle renferme, mais selon le rapport qu'elle entretient avec l'élément naturel auquel elle est associée : Paris est une ville fluviale.

La ville historique actuelle qui s'est développée du XVI^e et surtout du XVII^e au XX^e siècle, traduit l'évolution successive des relations de l'homme à l'eau : défense, échanges, promenade...

Le choix du périmètre du pont Sully au pont d'Iéna s'appuie sur l'ancienne distinction du Paris d'amont et du Paris d'aval. En amont de l'Arsenal commençait le Paris portuaire et batelier, le Paris d'aval royal, puis aristocratique n'avait qu'une activité commerciale réduite : c'est cette partie noble de la ville qui est retenue ici. L'emprise de l'Etat à travers ses réalisations et sa législation y est extrêmement forte.

L'acquisition de la maîtrise progressive du site et de la « rivièrè » peut se lire dans l'articulation des deux îles de la Cité et de l'île Saint-Louis avec le rivage, l'adaptation du passage Nord-Sud, les cheminements riverains à l'intérieur du méandre, la construction des quais et la canalisation du fleuve.

De même, si les enceintes successives de la ville (enceintes de Philippe-Auguste, de Charles V, des Fermiers Généraux), ont disparu, elles sont encore lisibles dans le changement de trame des constructions, plus serré dans le Marais et l'île Saint-Louis, plus ouvert après le Louvre, au-delà duquel se multiplient les grandes ordonnances classiques, selon trois axes perpendiculaires, Palais-Bourbon, Concorde-Madeleine, Invalides-Grand et Petit-Palais, Champs-de-Mars, Ecole Militaire et Palais de Chaillot.

L'ensemble qui doit faire l'objet d'une lecture géographique et historique, constitue aujourd'hui un exemple remarquable d'architecture fluvio-urbaine, où les strates de l'histoire sont harmonieusement superposées.

Les quais de la Seine sont jalonnés d'une succession de chefs d'œuvre dont on retiendra particulièrement Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, le Louvre, le Palais de l'Institut, l'hôtel des Invalides, la place de la Concorde, l'Ecole Militaire, la Monnaie, le Grand Palais des Champs-Élysées, la Tour Eiffel, le Palais de Chaillot. Certains d'entre eux comme Notre-Dame et la Sainte-Chapelle ont constitué une référence certaine dans la diffusion de la construction gothique, cependant que la place de la Concorde, où la perspective des Invalides ont influencé l'urbanisme des capitales européennes. Le marais et l'île Saint-Louis offrent des ensembles architecturaux cohérents, avec des exemples très significatifs de la construction parisienne des XVII^e et XVIII^e siècles (Hôtel Lauzun et Hôtel Lambert dans l'île Saint-Louis) quai Malaquais et quai Voltaire.

« L'urbanisme haussmannien qui marque la partie ouest de la ville a inspiré la construction de grandes villes du Nouveau monde, en particulier en Amérique latine. Enfin la tour Eiffel et le Palais de Chaillot sont des témoignages insignes des grandes expositions universelles dont l'importance a été si grande au XIX^e et au XX^e siècles ».

Justification fournie par l'organisation consultative

Que ce bien culturel soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (i) et (ii).

(i). Les quais de la Seine sont jalonnés d'une succession de chefs-d'œuvre dont on retiendra

particulièrement Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, le Louvre, le palais de l'Institut, l'Hôtel des Invalides, la place de la Concorde, l'Ecole Militaire, la Monnaie, le Grand Palais des Champs-Élysées, la tour Eiffel, le palais de Chaillot. Certains d'entre eux comme Notre-Dame et la Sainte-Chapelle ont constitué une référence certaine dans la diffusion de la construction gothique, cependant que la place de la Concorde, ou la perspective des Invalides ont influencé l'urbanisme des capitales européennes. Le Marais et l'île Saint-Louis offrent des ensembles architecturaux cohérents, avec des exemples très significatifs de la construction parisienne des XVII^e et XVIII^e siècles (hôtel Lauzun et hôtel Lambert dans l'île Saint-Louis) quai Malaquais et quai Voltaire.

(ii). « L'urbanisme haussmannien qui marque la partie ouest de la ville a inspiré la construction de grandes villes du Nouveau monde, en particulier en Amérique Latine. Enfin la tour Eiffel et le Palais de Chaillot sont des témoignages insignes des grandes expositions universelles dont l'importance a été si grande au XIX^e et au XX^e siècles ».

Décision du Comité

Bureau : Le Bureau a souligné la grande qualité de ce dossier d'inscription d'un ensemble historique.

Comité : Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : inadéquat (elles devraient être étendues pour inclure d'autres monuments le long du fleuve tels que le musée d'Histoire Naturelle, l'Institut du Monde Arabe, le Théâtre de la Ville, le Théâtre du Châtelet
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie mais une proposition de zone tampon a été faite par l'Etat partie

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection

- **Dispositions législatives et administratives** Monuments historiques (1913) ; Code du patrimoine (4/5 de Paris sont des sites ou monuments classés ; loi Malraux sur les secteurs sauvegardés de 1962) ; loi no 83-8 du 7 janvier 1983 pour la création de zones de

protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

- Le plan local d'urbanisme (PLU), en cours d'adoption, protégerait 3 000 monuments au sein de Paris (niveaux de pouvoirs publics impliqués : Etat, ville de Paris, "Port Autonome", qui est en charge de la gestion du fleuve
- Le « Cahier des prescriptions urbaines et paysagères pour la mise en valeur des berges de la Seine » a été instauré en 1999
- Les mesures de protection sont jugées très efficaces

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; centre urbain ; usage religieux

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur
- La gestion de ce site – le cœur de Paris, est complexe : Gestion par l'Etat partie pour la conservation des édifices classés et de ceux lui appartenant ; ; gestion déléguée par l'Etat vers des Etablissements publics pour les grands monuments-musées accueillant du public (Louvre, Orsay, Chailot, etc.), gestion par la Ville pour la gestion urbaine globale et des espaces publics ainsi que pour les monuments lui appartenant ; gestion par le Port autonome de Paris pour le fleuve et ses berges.
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national ; local (associations de résidents)
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

Mesures proposées :

- Création d'une plate-forme de communication/dialogue entre les autorités nationales, la ville de Paris, le "Port Autonome". Aucun calendrier de mise en œuvre précisé

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion
- Il n'y a pas de plan de gestion global pour le site mais un plan de gestion pour la conservation des rives de la Seine ("Cahier des prescriptions urbaines et paysagères pour la mise en valeur des berges de la Seine") a été créé. Actuellement en vigueur

6. Ressources financières

Situation financière

- Aucun chiffre d'ensemble n'a été communiqué étant donné les divers niveaux de propriété/responsabilité des monuments concernés. Le financement est insuffisant pour la gestion du site mais adéquat pour sa protection et conservation
- Budget de l'Etat ; ville de Paris, Port Autonome de Paris, propriétaires/investisseurs publics ou privés
- Aucune assistance financière perçue du Fonds du patrimoine mondial

7. Effectifs

- Nombre d'employés : non communiqué
- La ville de Paris emploie 46 000 personnels d'entretien

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- très bonne : conservation
- bonne : gestion, interprétation, éducation, gestion des visiteurs
- moyenne : promotion
- Les ressources humaines sont jugées adéquates

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées
- Formation sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 21 millions de visiteurs (estimation)
- Installations disponibles : nombreuses sur la Seine et les quais ; 49 compagnies avec 101 bateaux pour une promenade sur la Seine (24 620 sièges) et 28 bateaux amarrés en permanence (discothèques, bars, expositions, etc.)
- Aucun plan de gestion du tourisme/des visiteurs pour le site

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site ; exercices de suivi ; inventaires

archéologiques ; gestion des visiteurs ; études sur les transports

- Des milliers de documents et d'études (par ex. 6 000 livres sur l'histoire et l'archéologie de Paris)
- Etudes utilisées pour la gestion du site et comme études préliminaires avant des travaux de restauration ou conservation

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre insuffisant d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les collectivités locales mais inappropriée parmi les visiteurs, les entreprises et les autorités locales
- Aucune stratégie éducative n'a été mise en place pour le site dans son ensemble mais les nombreux musées et monuments ont, chacun, leurs propres stratégies et partenariats avec des écoles et universités
- La circulation automobile est régulièrement interrompue le long des berges pour permettre aux piétons d'en profiter (week-ends et été)
- Le site ne possède pas de site web spécifique
- Participation locale : plusieurs associations pour la protection de l'architecture et des sites parisiens ont été créées par la communauté locale.

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial: 24e (2000)

Interventions de conservation

- D'importants travaux ont été réalisés depuis l'inscription ou sont en cours, de même que l'aménagement de lieux prestigieux (Louvre, Orsay, Chaillot, jardin des Tuileries, Grand Palais...). Les berges et les ponts ont fait également l'objet de restaurations.
- Etat actuel de conservation : bon

Menaces et risques pour le site

- Pression due au développement, catastrophe(s) naturelle(s), pression due aux visiteurs/au tourisme

- Inondations, circulation intense le long des berges du fleuve, pression touristique affectant la conservation des monuments
- Mesures prises : plan de protection contre les inondations dans les musées (calendrier de mise en œuvre : 2003-2004), création de zones fermées de manière permanente ou temporaire à la circulation automobile le long des berges

13. Suivi

- Aucun programme officiel de suivi
- Aucun programme de suivi n'est en préparation

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : non précisé
- Points faibles de la gestion : Nécessité d'interventions de restauration complémentaires sur certains édifices ; manque de communication/dialogue entre les acteurs impliqués dans la gestion et conservation du site (Etat, ville de Paris, propriétaires privés, etc.), l'information sur le statut de patrimoine mondial est encore insuffisante (nécessité de renforcer la sensibilisation)

Actions futures :

- Création d'un comité de coordination/comité directeur pour promouvoir une meilleure communication/coordination parmi les acteurs impliqués dans la gestion ou conservation du site. Aucun calendrier de mise en œuvre précisé
- Création de zones fermées de manière permanente ou temporaire à la circulation automobile le long des berges. Aucun calendrier de mise en œuvre précisé
- Aucun financement du patrimoine mondial n'est sollicité